

206^e séance

SÉCURITÉ, RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET PRÉVENTION DES RISQUES D'ATTENTAT

Proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat

Texte adopté par la commission – n° 2468

Article 4 (suite)

- ① Le code de la santé publique est ainsi modifié :
- ② 1° Le dernier alinéa de l'article L. 3211-11-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Il en informe également, au plus tard quarante-huit heures avant la date prévue pour la sortie non accompagnée, le représentant de l'État dans le département. » ;
- ③ 2° À la première phrase de l'article L. 3211-12-7, après la seconde occurrence du mot : « articles », est insérée la référence : « L. 3211-11-1 » et la référence : « L. 3213-9 » est remplacée par la référence : « L. 3212-9 » ;
- ④ 3° Le II de l'article L. 3212-5 est ainsi rétabli :
- ⑤ « II. – Le directeur de l'établissement d'accueil transmet sans délai au représentant de l'État dans le département ou, à Paris, au préfet de police toute décision modifiant la forme de la prise en charge d'une personne faisant l'objet d'une mesure de soins psychiatriques prise en application du présent chapitre. » ;
- ⑥ 4° L'article L. 3212-9 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ⑦ « En toute hypothèse, dans les vingt-quatre heures qui suivent la levée de la mesure de soins psychiatriques, le directeur de l'établissement en informe le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police. »

Amendement n° 92 présenté par Mme Faucillon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La personne concernée est informée sans délai de toute transmission d'informations la concernant. »

Sous-amendement n° 245 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Léaument, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élixa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« La personne concernée est informée »

les mots :

« L'individu concerné est informé ».

Sous-amendement n° 246 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élixa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« transmission »

le mot :

« communication ».

Article 5

- ① Le code de la sécurité intérieure est ainsi modifié :
- ② 1^o Après le huitième alinéa de l'article L. 228–2, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ③ « Lorsqu'une demande de sursis à exécution d'un jugement annulant une décision prise sur le fondement de la procédure mentionnée au huitième alinéa est présentée à l'appui d'un appel formé contre ce même jugement dans un délai de quarante-huit heures à compter de sa notification, la juridiction saisie statue sur la demande de sursis dans un délai de 72 heures à compter de sa saisine. La mesure annulée demeure en vigueur jusqu'à l'expiration du délai durant lequel le ministre de l'intérieur peut solliciter le sursis à exécution du jugement ou, lorsque cette demande est présentée, jusqu'à ce qu'il soit statué sur cette dernière. » ;
- ④ 2^o (*Supprimé*)
- ⑤ 3^o Avant le dernier alinéa de l'article L. 228–5, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ⑥ « Lorsqu'une demande de sursis à exécution d'un jugement annulant une décision prise sur le fondement de la procédure mentionnée au cinquième alinéa du présent article est présentée à l'appui d'un appel formé contre ce même jugement dans un délai de quarante-huit heures à compter de sa notification, la juridiction saisie statue sur la demande de sursis dans un délai de 72 heures à compter de sa saisine. La mesure annulée demeure en vigueur jusqu'à l'expiration du délai durant lequel le ministre de l'intérieur peut solliciter le sursis à exécution du jugement ou, lorsque cette demande est présentée, jusqu'à ce qu'il soit statué sur cette dernière. » ;
- ⑦ 4^o Le II de l'article L. 229–5 est ainsi modifié :
- ⑧ a) À la fin du troisième alinéa, les mots : « ayant autorisé l'exploitation des documents et données saisis » sont supprimés ;
- ⑨ b) À la première phrase du quatrième alinéa, les mots : « autorisant l'exploitation des documents et données saisis » sont supprimés.

Amendements identiques :

Amendements n° 52 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, M. Aurélien Taché,

Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier, n° 145 présenté par Mme Céline Hervieu, M. Houlié, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Karamanli, M. Pena, M. Saulignac, Mme Thiébauld-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés et n° 163 présenté par Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Supprimer cet article.

Amendement n° 56 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

I. – Supprimer les alinéas 2 et 3.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 5 et 6.

Amendement n° 107 présenté par M. Taverne, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot,

M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteur, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Tribuiani, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Rétablir le 2^o de l'alinéa 4 dans la rédaction suivante :

« 2^o Après le septième alinéa de l'article L. 228-4, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Lorsqu'une demande de sursis à exécution d'un jugement annulant une décision prise sur le fondement de la procédure mentionnée à l'alinéa précédent est présentée à l'appui d'un appel formé contre ce même jugement dans un délai de quarante-huit heures à compter de sa notification, la juridiction saisie statue sur la demande de sursis dans un délai de 72 heures à compter de sa saisine. La mesure annulée demeure en vigueur jusqu'à l'expiration du délai durant lequel le ministre de l'intérieur peut solliciter le sursis à exécution du jugement ou, dans le cas où cette demande est présentée, jusqu'à ce qu'il y soit statué. »

Amendement n° 57 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Noubé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer les alinéas 7 à 9.

Article 6

- ① I. – Le code civil est ainsi modifié :
- ② 1^o L'article 60 est ainsi modifié :
- ③ a) À la première phrase du premier alinéa, après le mot : « personne », sont insérés les mots : « dont l'acte de naissance est détenu par un officier d'état civil français » ;
- ④ b) Après le même premier alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

⑤ « Lorsque la demande concerne un majeur ou un mineur de plus de treize ans, le bulletin n° 3 mentionné à l'article 777 du code de procédure pénale y est joint.

⑥ « Lorsque la personne dispose d'un acte de naissance étranger, elle justifie auprès de l'officier de l'état civil, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État, que le prénom mentionné dans son acte de naissance étranger est identique à celui qui fait l'objet de la demande. » ;

⑦ c) À la première phrase du dernier alinéa, après le mot : « famille », sont insérés les mots : « ou lorsque le demandeur a été condamné pour l'une des infractions mentionnées au titre II du livre IV du code pénal, aux articles L. 224-1 et L. 225-7 du code de la sécurité intérieure ou à l'article 706-47 du code de procédure pénale » ;

⑧ 2^o L'article 61-3-1 est ainsi modifié :

⑨ a) À la première phrase du premier alinéa, après le mot : « majeure », sont insérés les mots : « dont l'acte de naissance est détenu par un officier d'état civil français » ;

⑩ b) Après le même premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

⑪ « Lorsque la personne dispose d'un acte de naissance étranger, elle justifie auprès de l'officier de l'état civil, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État, que le nom mentionné dans son acte de naissance étranger est identique à celui qui fait l'objet de la demande. Le bulletin n° 3 mentionné à l'article 777 du code de procédure pénale est joint à la demande. » ;

⑫ c) À la première phrase du quatrième alinéa, après le mot : « difficultés », sont insérés les mots : « ou lorsque le demandeur a été condamné pour l'une des infractions mentionnées au titre II du livre IV du code pénal, aux articles L. 224-1 et L. 225-7 du code de la sécurité intérieure ou à l'article 706-47 du code de procédure pénale ».

⑬ II. – Le code de procédure pénale est ainsi modifié :

⑭ 1^o La seconde phrase du premier alinéa de l'article 706-53-8 est complétée par les mots : « et des changements d'état civil dont il a eu connaissance au vu du répertoire national d'identification des personnes physiques » ;

⑮ 2^o L'article 706-25-10 est ainsi modifié :

⑯ a) La seconde phrase du premier alinéa est complétée par les mots : « et des changements d'état civil dont il a eu connaissance au vu du répertoire national d'identification des personnes physiques » ;

⑰ b) Le deuxième alinéa est supprimé ;

⑱ 3^o Après le deuxième alinéa de l'article 706-25-12, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

⑲ « Le procureur de la République et le juge d'instruction peuvent également procéder d'office. »

Amendements identiques :

Amendements n° 14 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreirois, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier et n° 133 présenté par Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Supprimer cet article.

Amendement n° 15 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreirois, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer les alinéas 1 à 12.

Amendements identiques :

Amendements n° 43 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,

Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreirois, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier et n° 134 présenté par Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Supprimer les alinéas 2 à 7.

Amendement n° 16 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreirois, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer l'alinéa 3.

Amendement n° 17 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreirois, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer l'alinéa 5.

Amendement n° 135 présenté par Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,

M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

I. – Compléter l’alinéa 5 par la phrase suivante :

« Toutefois, la demande ne comprend pas ce bulletin lorsqu’elle est motivée par le fait que le prénom du demandeur ne correspond pas au sexe dans lequel il se présente et dans lequel il est connu. »

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 6 par la phrase suivante :

« Toutefois, cette justification n’est pas due lorsque la demande est motivée par le fait que le prénom du demandeur ne correspond pas au sexe dans lequel il se présente et dans lequel il est connu. »

Sous-amendement n° 248 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Léaument, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Au début de l’alinéa 2, substituer au mot :

« Toutefois »

le mot :

« Néanmoins »

Sous-amendement n° 247 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« ce bulletin »

les mots :

« cette information »

Sous-amendement n° 249 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Au début de l’alinéa 4, substituer au mot :

« Toutefois »

le mot :

« Néanmoins ».

Amendement n° 18 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer l’alinéa 6.

Amendement n° 136 présenté par Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Compléter l’alinéa 6 par la phrase suivante :

« Toutefois, cette justification n’est pas due lorsque la demande est motivée par le fait que le prénom du demandeur ne correspond pas au sexe dans lequel il se présente et dans lequel il est connu. »

Sous-amendement n° 250 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Léaument, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Au début de l'alinéa 2, substituer au mot :

« Toutefois »

le mot :

« Néanmoins ».

Sous-amendement n° 251 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« due »

le mot :

« demandée ».

Amendement n° 19 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin,

M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer l'alinéa 7.

Amendement n° 20 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer l'alinéa 9.

Amendement n° 21 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer les alinéas 10 et 11.

Amendement n° 22 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer l'alinéa 12.

Amendement n° 137 présenté par Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,

M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

I. – Après l’alinéa 14, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* Après le même premier alinéa du même article 706–53–8, est inséré l’alinéa suivant :

« Les changements de la mention sexe à l’état civil ne sont pas enregistrés. »

II. – En conséquence, après l’alinéa 17, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* Après le premier alinéa de l’article 706–25–12, est inséré l’alinéa suivant :

« Les changements de la mention sexe à l’état civil ne sont pas enregistrés. »

Annexes

RETRAITS DE PROPOSITIONS DE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Nicolas Thierry et plusieurs de ses collègues déclarent retirer leur proposition de loi pour un paquet neutre pour les produits avec nicotine (n° 2668), déposée le 14 avril 2026.

Acte est donné de ce retrait.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle Mme Soumya Bourouaha et plusieurs de ses collègues déclarent retirer leur proposition de loi visant à réformer les bourses sur critères sociaux et lutter contre la précarité étudiante (n° 1960), déposée le 14 octobre 2025.

Acte est donné de ce retrait.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 avril 2026, transmis par M. le premier ministre, un projet de loi organique, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, relatif au renforcement des juridictions criminelles.

Ce projet de loi organique, n° 2682, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 avril 2026, transmis par M. le premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, sur la justice criminelle et le respect des victimes.

Ce projet de loi, n° 2681, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 avril 2026, de M. Jérôme Nury et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution portant sur le soutien des

communautés chrétiennes en Syrie et la garantie du pluralisme ethnique et religieux syrien, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 2684.

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 avril 2026, de Mmes Amélia Lakrafi et Sabrina Sebaihi un rapport d'information, n° 2683, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères sur l'influence de la France dans un monde postcolonial.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 avril 2026, de M. Arnaud Bonnet, Mmes Perrine Goulet et Alexandra Martin un rapport d'information, n° 2685, en conclusion des travaux de la mission d'information sur l'imprescriptibilité des violences commises sur des mineurs.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 avril 2026, de M. Stéphane Delautrette un rapport d'information, n° 2686, sur la formation des élus locaux, à la suite des tables rondes organisées le 28 janvier, le 11 février et le 24 mars 2026 par la délégation.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 avril 2026, de MM. Gabriel Amard et Jean-Michel Brard un rapport d'information, n° 2687, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les conséquences pour les collectivités territoriales de la transposition et de la mise en œuvre de la directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

*(Journal officiel, Lois et Décrets,
du 16 avril 2026)*

GROUPE DROITE RÉPUBLICAINE

(41 membres)

- Supprimer le nom de M. Jérôme Nury.
- Ajouter le nom de Mme Cendrine Chazé.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 6224

sur l'article 4 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	65
Nombre de suffrages exprimés :	65
Majorité absolue :	33
Pour l'adoption :	49
Contre :	16

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 20

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kevin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Tavernier.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 20

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Bertrand Sorre, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Travert et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Élixa Martin et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 6

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 1

M. Sébastien Peytavie.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 4

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, Mme Delphine Lingemann et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 2

Mme Félicie Gérard et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6225

sur l'amendement n° 52 de M. Léaument et les amendements identiques suivants de suppression de l'article 5 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	100
Nombre de suffrages exprimés :	100
Majorité absolue :	51
Pour l'adoption :	34
Contre :	66

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 23

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, Mme Monique Griseti, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kevin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Tavernier.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 21

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 13

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 10

M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 4

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Hubert Brigand et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 11

Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 7

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 6

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriot, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6226**

sur l'amendement n° 56 de M. Léaument à l'article 5 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :104

Nombre de suffrages exprimés :103

Majorité absolue : 52

Pour l'adoption : 37

Contre : 66

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 24

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, Mme Monique Griseti, M. Michel Guinot, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 20

M. Hervé Berville, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 14

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 11

M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Denis Fégné, M. Julien Gokel, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Fabrice Roussel, Mme Céline Thiébaud-Martinez et M. Roger Vicot.

Abstention : 1

M. Gérard Leseul.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 4

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Hubert Brigand et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 12

Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 7

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 6

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriet, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6227**

sur l'amendement n° 107 de M. Taverne à l'article 5 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	92
Nombre de suffrages exprimés :	84
Majorité absolue :	43
Pour l'adoption :	35
Contre :	49

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 27

M. José Beurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, M. Sébastien Chenu, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, Mme Monique Griseti, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, M. Sébastien Humbert, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kevin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 4

Mme Françoise Buffet, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Caroline Yadan.

Abstention : 2

Mme Brigitte Klinkert et M. Denis Masségla.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 15

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Éliisa Martin, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Contre* : 12

M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Fabrice Roussel, Mme Céline Thiébault-Martinez et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 2

M. Thibault Bazin et M. Hubert Brigand.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 14

Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 2

Mme Géraldine Bannier et Mme Sabine Thillaye.

Abstention : 5

Mme Anne Bergantz, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 3

M. Benoît Blanchard, Mme Félicie Gérard et Mme Véronique Ludmann.

Abstention : 1

M. Pierre Henriet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Pour* : 3

M. Pierre-Henri Carboneil, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6228***sur l'amendement n° 57 de M. Kerbrat à l'article 5 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).*

Nombre de votants : 119

Nombre de suffrages exprimés : 119

Majorité absolue : 60

Pour l'adoption : 45

Contre : 74

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 27

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, Mme Monique Griseti, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, M. Sébastien Humbert, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 23

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 17

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Damien Maudet, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 14

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Fabrice Roussel, Mme Céline Thiébaud-Martinez et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Hubert Brigand, Mme Virginie Duby-Muller et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 14

Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernois, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 8

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 6

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriet, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 3

M. Pierre-Henri Carboneil, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6229***sur l'article 5 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).*

Nombre de votants : 119

Nombre de suffrages exprimés : 119

Majorité absolue : 60

Pour l'adoption : 72

Contre : 47

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 27

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, Mme Monique Griseti, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, M. Sébastien

Humbert, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 21

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, M. Denis Masségia, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Contre : 2

Mme Catherine Ibled et Mme Joséphine Missoffe.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 17

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Élixa Martin, M. Damien Maudet, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 14

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Fabrice Roussel, Mme Céline Thiébault-Martinez et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Hubert Brigand, Mme Virginie Duby-Muller et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 14

Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 8

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 6

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriet, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6230

sur l'amendement n° 14 de M. Kerbrat et l'amendement identique suivant de suppression de l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :115

Nombre de suffrages exprimés :115

Majorité absolue : 58

Pour l'adoption : 48

Contre : 67

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 21

M. José Beurain, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, Mme Monique Griseti, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet et M. Emeric Salmon.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 21

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Denis Masségia, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 21

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 12

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Contre : 1

Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 6

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Hubert Brigand, Mme Élisabeth de Maistre, Mme Virginie Duby-Muller et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 15

M. Pouria Amirshahi, Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 7

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 7

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriët, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 2

Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**MISES AU POINT****(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

Mme Céline Thiébault-Martinez a fait savoir qu'elle avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 6231

sur l'amendement n° 15 de M. Léaument à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages exprimés :	121
Majorité absolue :	61
Pour l'adoption :	50
Contre :	71

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 26

M. José Beurain, M. Théo Bernhardt, M. Anthony Boulogne, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, Mme Monique Grisetti, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Brigitte Klinkert, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 23

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Éliisa Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 11

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Denis Fégné, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 6

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Hubert Brigand, Mme Élisabeth de Maistre, Mme Virginie Duby-Muller et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Benoît Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 8

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 7

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriet, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6232

sur l'amendement n° 43 de M. Kerbrat et l'amendement identique suivant à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	125
Nombre de suffrages exprimés :	125
Majorité absolue :	63
Pour l'adoption :	51
Contre :	74

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 28

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Anthony Boulogne, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon,

M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, Mme Monique Griseti, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 18

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Brigitte Klinkert, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Luby, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 22

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Éliisa Martin, M. Damien Maudet, Mme Marieanne Maximi, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Pour : 13

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 7

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Hubert Brigand, Mme Élisabeth de Maistre, Mme Virginie Duby-Muller et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Benoît Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 9

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 7

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriet, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carboneau, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6233

sur l'amendement n° 16 de M. Kerbrat à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants : 125

Nombre de suffrages exprimés : 125

Majorité absolue : 63

Pour l'adoption : 51

Contre : 74

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 26

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Anthony Boulogne, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, Mme Monique Griseti, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 21

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Luby, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 23

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Pour : 12

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 6

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Élisabeth de Maistre, Mme Virginie DUBY-MULLER et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Benoît Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 9

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 7

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriet, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carboneau, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6234

sur l'amendement n° 17 de M. Léaument à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants : 122
 Nombre de suffrages exprimés : 122
 Majorité absolue : 62
 Pour l'adoption : 50
 Contre : 72

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 24

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Anthony Boulogne, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frédéric Falcon, M. Yoann Gillet, Mme Monique Griseti, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 21

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 22

Mme Nadège Abomangoli, Mme Farida Amrani, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Pour : 12

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 6

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Élisabeth de Maistre, Mme Virginie Duby-Muller et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Christine Arrighi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Lisa Belluco, M. Benoît Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 9

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 7

M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriet, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6235

sur le sous-amendement n° 248 de M. Kerbrat à l'amendement n° 135 de Mme Balage El Mariky à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants : 103
 Nombre de suffrages exprimés : 103
 Majorité absolue : 52
 Pour l'adoption : 37
 Contre : 66

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 23

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 18

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Damien Maudet, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 9

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 6

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Élisabeth de Maistre, Mme Virginie Duby-Muller et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 10

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Hendrik Davi, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 8

Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 5

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6236**

sur le sous-amendement n° 247 de M. Léaument à l'amendement n° 135 de Mme Balage El Mariky à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :102

Nombre de suffrages exprimés :102

Majorité absolue : 52

Pour l'adoption : 37

Contre : 65

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 23

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 18

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Damien Maudet, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 9

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 1

Mme Élisabeth de Maistre.

Contre : 5

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Virginie DUBY-MULLER et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 9

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 8

Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 5

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carboneau, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6237

sur l'amendement n° 18 de M. Kerbrat à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants : 102

Nombre de suffrages exprimés : 101

Majorité absolue : 51

Pour l'adoption : 34

Contre : 67

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 23

M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois,

Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Labet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 18

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, M. Damien Maudet, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Pour : 7

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, Mme Chantal Jourdan, M. Jacques Oberti et M. Pierre Pribetich.

Contre : 1

Mme Estelle Mercier.

Abstention : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 6

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Élisabeth de Maistre, Mme Virginie DUBY-MULLER et Mme Justine Gruet.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 9

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 8

Mme Anne Bergantz, M. Marc Fesneau, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 5

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Félicie Gérard, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6238**

sur l'amendement n° 19 de M. Léaument à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	98
Nombre de suffrages exprimés :	98
Majorité absolue :	50
Pour l'adoption :	37
Contre :	61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 22

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségla, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 16

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet,

M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Sandrine Nobsé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 10

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 4

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Virginie Duby-Muller.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 11

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Nicolas Bonnet, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 7

Mme Anne Bergantz, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 4

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Joël Bruneau et Mme Constance de Pélichy.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Contre* : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6239**

sur l'amendement n° 20 de M. Kerbrat à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	94
Nombre de suffrages exprimés :	94
Majorité absolue :	48
Pour l'adoption :	37
Contre :	57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Contre* : 22

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot,

Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 18

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et M. Charles Sitzenstuhl.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 17

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Pour : 11

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, M. Julien Gokel, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 4

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Virginie Duby-Muller.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 9

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 6

Mme Anne Bergantz, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau et Mme Sophie Mette.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 4

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6240

sur l'amendement n° 21 de M. Léaument à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants : 93

Nombre de suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Pour l'adoption : 36

Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 21

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 17

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Pour : 10

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 4

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Virginie Duby-Muller.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 9

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 6

Mme Anne Bergantz, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau et Mme Sophie Mette.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 4

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 6241

sur l'amendement n° 22 de M. Kerbrat à l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants : 93

Nombre de suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Pour l'adoption : 36

Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 21

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 17

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Éliana Martin, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Pour : 10

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 4

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Virginie Duby-Muller.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 9

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 6

Mme Anne Bergantz, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau et Mme Sophie Mette.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 4

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6242**

sur l'article 6 de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat (première lecture).

Nombre de votants :	94
Nombre de suffrages exprimés :	94
Majorité absolue :	48
Pour l'adoption :	57
Contre :	37

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 21

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jérôme Buisson, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roulland, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverner.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 19

M. Hervé Berville, M. Florent Boudié, M. Yannick Chenevard, Mme Nathalie Coggia, Mme Olivia Grégoire, Mme Catherine Ibled, Mme Brigitte Klinkert, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Marie Lebec, Mme Marie-Philippe Luber, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 17

Mme Nadège Abomangoli, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Ugo Bernalicis, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, M. Andy Kerbrat, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Sandrine Nosbé, M. René Pilato, M. Thomas Portes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 11

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Karim Benbrahim, M. Peio Dufau, M. Denis Fégné, M. Julien Gokel, M. Sacha Houlié, Mme Chantal Jourdan, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, M. Dominique Potier et M. Pierre Pribetich.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Michel Barnier, M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Virginie DUBY-MULLER.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 9

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Bîteau, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux et Mme Sandra Regol.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 5

Mme Anne Bergantz, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et Mme Sophie Mette.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 4

M. Benoît Blanchard, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Didier Lemaire et Mme Véronique Ludmann.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)****Groupe Union des droites pour la République (17)**

Pour : 3

M. Pierre-Henri Carbonnel, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)